

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 MAI 2024 à 19 h**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absent excusé : CARRERES Thierry (donne pouvoir à DUCROS Adeline)

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Demande de subvention voirie

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de voirie suite à l'appel d'offre 2023-2026. Le coût des travaux évalué par la DDT s'élève à la somme de 66 581,45 HT pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal approuve le projet prévisionnel de voirie, sollicite une subvention Atout Ruralité 07 auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et mandate la Société LAUPIE pour effectuer ces travaux.

Cela concerne les voies suivantes en partie : Chemin de la Lauze, Place du 19 mars 1962, rue du quai de la Claysse, Lavabre.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Demande de subvention Amendes de police

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux pour renforcer la sécurité d'accès à l'école depuis la départementale D 901, avec la pose d'une signalétique spécifique.

La Société JKD estime le coût prévisionnel à la somme 3 480 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le projet, sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Prime pouvoir d'achat pour le personnel

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la possibilité d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal. Il propose de verser à tous les agents de la commune cette prime sur la base de 800 € au prorata du nombre d'heures hebdomadaires effectuées. Cela correspond au montant maximum de la prime prévue par le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents. Le montant total pour l'ensemble du personnel s'élèverait à 3 240 € (prévu au budget 2024).

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Questions diverses

Préparation des élections du 9 juin

L'organisation du bureau de vote pour les élections des représentants au Parlement européen est établie.

Propriété consorts CHATEAUNEUF, rue du quai de la Claysse, parcelle A 2883

M. le Maire a dû prendre un arrêté municipal de mise en place d'un périmètre de sécurité sur cette propriété. Il a été signalé par courrier du 22 Octobre 2021, aux consorts CHATEAUNEUF de l'effondrement d'une partie de la toiture. Courant de la semaine 16, un nouvel effondrement nous a été signalé, immédiatement transmis à M. CHATEAUNEUF, résidant sur la commune. M. le Maire a décidé de réaliser un périmètre de sécurité autour de ce bâtiment à l'aide de barrières et de rubans de signalisation afin de prévenir tout risque d'accident.

Suite à ce dernier évènement, Mmes CHATEAUNEUF Bernadette épouse CHAMBON et CHATEAUNEUF Marie-Françoise ont adressé une proposition d'achat de ce bâtiment sur les conseils de leur notaire, à hauteur de 7 600 €, soit 10 % de l'estimatif d'un agent immobilier. M. CHATEAUNEUF Pierre, présent, donne son accord oralement devant le Conseil Municipal. Après en avoir débattu le Conseil Municipal accepte cette proposition au prix de 7 600 € (1 abstention, 12 voix pour).

M. le Maire va se rapprocher du notaire (à demander à la famille) ainsi que d'un expert du Tribunal Administratif afin de commencer les démarches.

Travaux :

- Travaux parking école, boulangerie, salon de coiffure (trottoir, gravier, enrobé), sur le budget des restes à réaliser 2023,
- La stèle au jardin du souvenir cimetièrre est installée,
- Assèchement de l'école suite à la fuite d'eau, pris en charge par l'assurance ; une contre expertise est prévue le 6 juin,
- Bacs de jardinage à l'école mis en place par la mairie et payés par l'APE,
- Proposition de mise en place de un ou plusieurs racks à vélo à proximité des commerces et de l'école (à voir un financement possible avec la CDC de Cèze-Cévennes).

Courriers reçus :

- Les formations politiques de gauche du bassin alésien unies sont fermement opposées au projet de méga-bassines de 400 000 m³ d'eau sur le territoire des communes de Barjac et Rochegude. Pourtant, ce projet porté par le Pays des Cévennes, en partenariat avec la CDC de Cèze-Cévennes, semble bénéfique pour le territoire, au point de vue agricole et touristique.

Infos :

- Le repas des aînés a réuni 70 personnes,
- Lavage des bacs d'ordures ménagères le 17 mai,
- Infos sur d'éventuelles subventions pour jeux d'enfants, city stade... auprès de la Région et du Département,
- Fibre optique ADN, compte-rendu de la mise en place de la fibre à l'horizon 2025,
- Révision du SCOT du Pays d'Alès (réseaux, urbanisme, agriculture, services...)
- Plusieurs communes, dont St Sauveur de Cruzières, ont été choisies par le SICTOBA pour être communes pilotes afin d'installer un composteur collectif ; il sera déposé à côté du tri sélectif du stade. L'ancien composteur de l'école sera mis en place derrière la cantine, accessible au public. Floriane CHOLLET sera l'interlocutrice avec le SICTOBA,
- Nous avons perçu toutes les subventions pour la construction de l'école et la cantine, soit 730 174 €, (73 %) ; De ce fait, un remboursement de 100 000 € est prévu cet été et 200 000 € seront budgétés en 2025 avec le remboursement de la TVA, ce qui clôturera notre prêt relais avant la fin du mandat.

Permis de construire :

- GRANDE Lucas et Patricia, maison individuelle à Lavabre,
- NOUET Dorian, modification abri voiture en surface habitable, à Le Jardinas

Fin de séance à 20 h 30

Signature